

**Mairie
D'Availles en Châtellerault
86530**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 FÉVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-sept février à 20H00 le Conseil Municipal de la commune d'AVAILLES-EN-CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VASLIN Jean-Denis, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 février 2020

PRESENTS : Mrs VASLIN, BARBOT, BIOTTEAU, CLUZEL, TREMEL, LARDEAU, CAILLAUD, BIET, LEDOUX, Mmes VASLIN, SUCHAIRE, ZEARO, JAHAN, LORRAIN.

ABSENTS EXCUSES : Mr ARNAULT

ABSENTS : Mmes GERBEAUX, RIGAUD, GAGNEUX, ROUGIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr BIOTTEAU.

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 27 janvier 2020 : sans observations

Madame DAVIET trésorière du pays Châtellerault présente à la séance du conseil municipal.

Mr le Maire demande au conseil municipal s'il est possible de rajouter une délibération à l'ordre du jour : convention prêt de matériel avec la commune de Cenon-sur-Vienne (vote à l'unanimité).

Délibération n° 4/2020

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET COMMUNE

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier du Pays Châtelleraudais à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif. Le Maire sort de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibérations n° 5 et 6/2020

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 et sort de la salle pour le vote. L'adjoint prend la présidence de la séance et le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes, en section fonctionnement, dépenses : 1 062 164.39€, recettes 1 866 128.24€. En section investissement, dépenses : 788 717.39€, recettes : 474 961.35€, les restes à réaliser à reporter sur 2020 : dépenses : 95 000€ et recettes 73 280.27 €.

Affectation des résultats : Le Besoin de financement est de 335 475.77€ et le résultat à reporter s'élève à 313 756.04€

Délibération n° 7/2020

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET COMMERCE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier du Pays Châtelleraudais à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif. Le Maire sort de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibérations n° 8 et 9/2020

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET COMMERCE

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 et sort de la salle pour le vote. L'adjoint prend la présidence de la séance et le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte Administratif 2019. En section fonctionnement dépenses : 6 155.45€, recettes : 58 243.65€. En section investissement dépenses 62 259.21€, recettes : 21 504.92€. Affectation des résultats : Résultat à reporter : 40 754.29€

Délibération n° 10/2020

ADMISSION EN NON VALEUR PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une dette pour le paiement de la cantine-garderie n'a pu être recouvrée malgré les recherches ou les poursuites entreprises par la Trésorerie du Pays châtelleraudais.

Le montant de ce produit irrécouvrable s'élève à la somme de 1 400.36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de ce produit et autorise le Maire à faire le nécessaire auprès de la Trésorerie.

Délibération n° 11/2020

PARC EOLIEN DES BRANDES DE L'OZON : AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE

Le Président de la SAS SENILLE ENERGIE et le Président de SARL PE BRANDES DE L'OZON SUD procède actuellement à une enquête publique du lundi 17 Février 2020 au vendredi 27 Mars 2020 inclus pour l'installation et l'exploitation de parc éolien sur les communes de Senillé-Saint-Sauveur, Monthoiron et Chenevelles.

Cette enquête publique a pour objet d'évaluer les dangers ou inconvénients présentés pour la réalisation des projets soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité la salubrité publique l'agriculture la protection de la nature ou la conservation des sites et des monuments.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à émettre un avis concernant ce dossier d'enquête, et propose de le soumettre au vote.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par un vote de 8 Pour et 6 Abstentions, émet, un avis favorable à cette enquête publique.

Délibération n° 12/2020

CONVENTION DE PRET DE MATERIEL POUR LE STADE AVEC LA COMMUNE DE CENON SUR VIENNE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer une convention avec la commune de Cenon sur Vienne pour emprunter du matériel pour l'entretien du stade de football. Ce prêt de matériel se fera à titre gracieux et une fiche sera établie à chaque emprunt. L'assurance est prise en charge par la commune de Cenon sur Vienne et en cas de dégâts sur le matériel la réparation sera à la charge de l'emprunteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de passer une convention avec la commune de Cenon-sur-Vienne et autorise le Maire à signer la convention.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION MFR VAL DE SOURCE

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de la MFR de CHAUVIGNY : Vote : 0 pour, 1 abstention, 13 contre.

DEMANDE DE SUBVENTION CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de la Chambre des métiers : avis défavorable à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION HUMANITAIRE DOC'COEUR

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de la Chambre des métiers : avis défavorable à l'unanimité.

Tour de table

Le comité FNACA invite les membres du conseil municipal à la commémoration du 19 mars à 11h30 à la mairie.

Message de Mr ARNAULT : il s'excuse de son absence de ce soir et remercie Mr VASLIN pour le travail effectué depuis 2 ans.

Mme SUCHAIRE informe que le prochain conseil d'école aura lieu le 10 mars à 18h30.

Mr LARDEAU est surpris que l'opposition ne soit pas d'accord pour l'installation du stop au croisement de la rue du marchais et de la rue des pérolles.

Mr VASLIN remercie les secrétaires de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.